

Direction des ressources informationnelles

22 mars 2022

RECOMMANDATIONS DE SOLUTIONS ANTIVIRALES POUR LES EMPLOYÉS ET LES MÉDECINS EN TÉLÉTRAVAIL UTILISANT LEURS ORDINATEURS PERSONNELS

CONTEXTE

En avril 2020, nous vous informions que les ordinateurs utilisés par le personnel et les médecins du CISSS du Bas-Saint-Laurent devaient disposer d'une solution antivirusale pour se connecter aux services de télé-accès.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de la responsabilité des employés et médecins de se munir d'une solution antivirusale dans le but de sécuriser les données avec lesquelles ceux-ci sont en contact.

Dans cette optique, la Direction des ressources informationnelles précise qu'il est préférable de détenir une solution antivirusale commerciale, et obligatoirement à jour, pour assurer la forme la plus complète de protection contre des attaques malveillantes.

Pour les postes de travail fournis par le CISSS du Bas-Saint-Laurent, sachez qu'ils sont tous munis d'une solution antivirusale supportée et fonctionnelle.

RAPPEL IMPORTANT

MISE À JOUR DU SYSTÈME D'EXPLOITATION

S'assurer que le système d'exploitation dispose des dernières mises à jour applicables **AVANT** de se connecter au télé-accès.